

Objet: Modification financement DETR 2022, FCS 2022, FEADER - 2022_007

Séance du vendredi 11 février 2022

Membres en exercice : 15

Présents : 11

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 31/02/2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS.

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: Stephanie GAILLARD

Absents: Danielle LACOMBE, Christelle CHAUVET, Cecile ROQUESALANE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de halle couverte pour remplacer l'ancien hôtel DELCAMP qui a brûlé lors d'un incendie passé.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 343 160 € HT, soit :

- Travaux : 295 000 € HT
- Honoraires : 36 875 € HT
- Autres missions : 11 285 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR , demande de 30% sur la totalité du projet : 102 948 €
- FCS, conseil départemental , demande de 25% sur la totalité du projet : 85 790 €
- FEADER, demande de 15% sur la totalité du projet : 51 474 €
- Autofinancement de 30 % : 102 948 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de création d'une halle de marché couverte,
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'état une subvention au titre de la DETR 2022, du FCS 2022 et auprès du FEADER au titre de "soutien aux services de base au niveau local pour la population rurale".
- Accepte que Monsieur le Maire signe tout documents nécessaire à la réalisation du projet,
- L' emprunt nécessaire sera inscrit au BP 2022 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 24/02/2022
et publication ou notification du 24/02/2022

Le Maire,
A. DUJOLS

